

Image not found or type unknown



Est-ce possible de changer pièce sans renouveler son cdd

Par **bill**, le **21/09/2011** à **14:44**

Bonjour,

Je suis un étudiant étranger en fin de cycle de bac+5 et je souhaite rentrer dans une société en début octobre. J'ai donc lancé une procédure de changement de statut en cdi, mais étant donné qu'elle prend du temps (6 mois environ), je dois commencer avec un cdd.

Mon titre de séjour étudiant expire en mi novembre, et l'entreprise d'accueil ne peut pas me faire de cdd pour seulement 1,5 mois (début octobre -> mi-novembre). En effet, à la fin de la validité de mon titre de séjour étudiant, j'aurais un récépissé correspondant à ma demande de changement de statut.

Je voulais donc savoir si le contrat de cdd que doit me faire l'entreprise peut aller du début octobre jusqu'à décembre (avec possibilité de renouvellement de cdd) même si j'aurais changé de papier entre le début et la fin du contrat.

Merci pour vos réponses.